

PROCÈS-VERBAL  
29<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LAVAL  
Assemblée régulière  
1<sup>er</sup> février 2018 à 19 h  
Hôpital de la Cité-de-la-Santé  
Auditorium Réal-Dubord  
1755 boulevard René Laennec, H7M 3L9, Laval

---

PRÉSENTS :	M. Yves Carignan, président Mme Marie-Hélène Desrosiers, vice-présidente Mme Caroline Barbir, secrétaire
	M. Jean-Claude Beaudry Dr. Jacques Blais Mme Françoise Charbonneau Mme Nathalie Gadbois M. Louis Goudreau M. Jean Laliberté M. Jean Maher M. Jean-François Payette Mme Kathleen Smyth-Gagnon Mme Hélène Trudel
EXCUSÉ(S) :	M. Jean Bélanger Mme Anna Derda Mme Claire Pagé Dre Martine Raymond
INVITÉS(S) :	M. Éric Champagne, directeur des ressources financières M. Martin Lavertu, directeur des services techniques M. Marc Longchamps, coordonnateur de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Laval
RÉDACTRICE :	Mme Maryse Germain

---

ORDRE DU JOUR – ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2018

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET CONSTATATION DE QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2018

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE PORTION HUIS CLOS (1755, boulevard René-Laennec, Laval, salle 1.56 de 19 h à 19 h 30)

3. HUIS CLOS
  - 3.1 Déclaration de conflit d'intérêts
  - 3.2 Nomination d'un nouveau membre au comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ) et recommandation au conseil d'administration quant à la présidence du CGÉ
  - 3.3 Démission d'un membre du conseil d'administration
  - 3.4 Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef de Département de médecine d'urgence au CISSS de Laval

- 3.5 Nomination au poste de directeur médical à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DOEPE) et d'officier médical de sécurité des usagers du CISSS de Laval
- 3.6 Bilan des événements sentinelles
- 3.7 Démission de la directrice des services professionnels
- 3.8 Reconnaissance – Départ de la directrice des services professionnels
- 3.9 Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1755, boulevard René-Laennec, Laval, auditorium Réal-Dubord, 19 h 30)**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS <sup>(1)</sup> ET PRÉSENTATION**

- 4.1 Période de questions <sup>(1)</sup>
- 4.2 Présentation – Corporation développement communautaire de Laval par M. Marc Longchamps, coordonnateur de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Laval

**5. AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES**

- 5.1 Tableau de suivis

**6. Rapport d'activités**

- 6.1 Rapport du président
- 6.2 Rapport de la présidente-directrice générale

**7. AGENDA DE CONSENTEMENT**

**7.1 Affaires administratives**

- 7.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 novembre 2017
- 7.1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 décembre 2017
- 7.1.3 Retrait d'un permis d'installation
- 7.1.4 Politique sur la gestion du stationnement - ajustements

**7.2 Affaires médicales**

- 7.2.1 Congé d'un médecin de famille membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval
- 7.2.2 Congé d'un médecin spécialiste membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval
  - 7.2.2.1 CEMDP du 7 décembre 2017
  - 7.2.2.2 CEMDP du 21 décembre 2017
- 7.2.3 Démission de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval
  - 7.2.3.1 CEMDP du 16 novembre 2017
  - 7.2.3.2 CEMDP du 7 décembre 2017
- 7.2.4 Démission de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval
  - 7.2.4.1 CEMDP du 16 novembre 2017
  - 7.2.4.2 CEMDP du 18 janvier 2018
- 7.2.5 Nomination d'un chef de service au Département de santé publique du CISSS de Laval
- 7.2.6 Nomination des chefs de service trans-grappes au Département clinique de médecine de laboratoire du CISSS de Laval

**8. AFFAIRES MÉDICALES**

- 8.1 Plan de développement des groupes de médecine de famille (GMF) 2017-2019 – Région de Laval

**9. GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES**

- 9.1 Constitution d'un comité de toponymie
- 9.2 Dépôt du registre d'exclusivité de fonctions et déclaration sur l'existence d'intérêts pécuniaires pour les hors-cadres et les cadres supérieurs

10. **QUALITÉ, SÉCURITÉ, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE**
  - 10.1 **Comité de vigilance et de la qualité**
    - 10.1.1 Rapport du président
    - 10.1.2 Dépôt du tableau de suivi des rapports d'investigation du Bureau du coroner
    - 10.1.3 Dépôt du rapport trimestriel des événements indésirables
    - 10.1.4 Dépôt du tableau de suivi des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en CHSLD et en RI-RTF
    - 10.1.5 Dépôt du tableau de suivi de la certification des résidences privée pour aînés et des ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance
    - 10.1.6 Dépôt du rapport national 2016-2017 des incidents et accidents survenus lors de la prestation de soins de santé et de services sociaux au Québec
    - 10.1.7 Dépôt du bilan de la prévention et du contrôle des infections (P1-P9)
    - 10.1.8 Dépôt - Lettre de l'Ordre des pharmaciens du Québec – fermeture dossier d'inspection CISSS de Laval
  - 10.2 Tableau de bord de la veille de la performance du CISSS de Laval
11. **AFFAIRES CLINIQUES**
12. **AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, IMMOBILIÈRES ET INFORMATIONNELLES**
  - 12.1 **Comité de vérification**
    - 12.1.1 Situation financière à la période 9 s'étant terminée le 9 décembre 2017
    - 12.1.2 Approbation des projets de maintien des actifs immobiliers pour 2017-2018 inscrits au plan triennal 2017-2020
    - 12.1.3 Approbation des projets en lien avec la résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers pour 2017-2018
    - 12.1.4 Approbation des projets de rénovation fonctionnelle mineure autre que CHSLD (RFA) inscrits au plan triennal 2017-2020
13. **CORRESPONDANCE**
14. **DIVERS**
15. **DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**
16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1- Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tient la séance du conseil d'administration dans la demi-heure précédant le début de la séance et donner au directeur général ou à son représentant son nom, prénom ainsi que l'objet de sa question. Des formulaires seront disponibles à cet effet.

## 1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum ayant été constaté, le président déclare l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> février 2018 ouverte à 19 h.

## 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1ER FÉVRIER 2018

Document déposé:

1. Projet\_ODJ\_CA\_2018 02 01\_v1

Le président dépose l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du CISSS de Laval du 1<sup>er</sup> février 2018 pour adoption. Il est noté que le point 9.2 est retiré de l'ordre du jour de la présente assemblée.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION** dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 1er février 2018.

## 3 HUIS CLOS

### 3.1 Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré par un membre du conseil d'administration.

### 3.2 Nomination d'un nouveau membre au comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ) et recommandation au conseil d'administration quant à la présidence du CGÉ

Le président informe les membres du conseil d'administration qu'avec l'arrivée de M. Jean Maher, à titre de nouveau membre du conseil d'administration, ce dernier a accepté de siéger en tant que membre au CGÉ. Conséquemment, suite au départ de M. Jean Bélanger, qui occupait la présidence dudit comité, le CGÉ doit maintenant nommer un nouveau président. Ainsi, M. Jean Maher a été proposé à ce titre.

---

#### **RÉSOLUTION : 2018-02-488**

#### **Nomination d'un nouveau membre au comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ) et à la présidence du CGÉ**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 21 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique doit être composé de 5 personnes, dont la majorité est composée de membres indépendants ;

**ATTENDU QUE** M. Jean Bélanger a été nommé membre du comité de vigilance et de la qualité et quitte le comité de gouvernance et d'éthique ainsi que la présidence s'y rattachant ;

**ATTENDU QUE** M. Jean Maher, nouveau membre indépendant du conseil d'administration, a été nommé par le ministre le 29 septembre 2017 ;

**ATTENDU QUE** M. Jean Maher, membre indépendant, a accepté de faire partie du comité de gouvernance et d'éthique ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, lors de sa rencontre tenue le 23 janvier 2018, de nommer M. Jean Maher, à la présidence dudit comité ;

**ATTENDU QUE** M. Jean Maher a accepté la nomination à la présidence du comité de gouvernance et d'éthique ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval nomme unanimement M. Jean Maher au comité de gouvernance et d'éthique et à la présidence dudit comité.

### 3.3 Démission d'un membre du conseil d'administration

M. Yves Carignan, informe les membres que le 21 décembre dernier, Mme Marie-Hélène Desrosiers lui transmettait sa lettre de démission, à titre de membre indépendante et vice-présidente du conseil d'administration, pour des raisons professionnelles, dont sa nomination, à la présidence du conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), effective le 2 février 2018.

Les membres du conseil d'administration félicitent Mme Desrosiers pour sa nomination à titre de présidente du conseil d'administration de la RAMQ.

---

#### **RÉSOLUTION : 2018-02-489**

##### **Démission d'un membre indépendant du conseil d'administration du CISSS de Laval**

**ATTENDU QUE** Mme Marie-Hélène Desrosiers a transmis sa démission à titre de membre indépendante et vice-présidente (profil compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité) au président du conseil d'administration du CISSS de Laval le 21 décembre 2017 ;

**ATTENDU QUE** sa démission est effective le 2 février 2018 ;

**ATTENDU QUE** sa démission est liée à des raisons professionnelles ;

**EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux accepte unanimement la démission de Mme Marie-Hélène Desrosiers, à titre de membre indépendant avec profil en compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité, effective le 2 février 2018.

### 3.4 Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef de Département de médecine d'urgence au CISSS de Laval

L'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)* stipule que tout établissement doit préparer un plan d'organisation administratif, professionnel et scientifique qui décrit les structures administratives de l'établissement, les directions, services et départements, ainsi que les programmes cliniques. De plus, l'article 188 de la LSSSS stipule que le conseil d'administration nomme les chefs de département clinique.

Considérant qu'un comité de sélection pour la nomination du chef de Département de médecine d'urgence au CISSS de Laval doit être constitué, Mme Caroline Barbir **demande** au conseil d'administration d'entériner cette composition.

Il est entendu que le comité exécutif du CMDP a recommandé à la présidente-directrice générale la nomination des membres pour la composition de ce comité lors de la séance du 19 octobre 2017.

L'Université de Montréal a pour sa part été sollicitée à cette date afin de procéder à la nomination de ses représentants prévus au contrat d'affiliation au chapitre de la nomination des chefs de département clinique (Annexe 6 du contrat d'affiliation). Le représentant est : Monsieur Pierre Desaulniers, professeur au Département de médecine familiale et de médecine d'urgence, ainsi que directeur du programme de médecine d'urgence.

De plus, considérant le départ de la directrice des services professionnels, Dre Lucie Opatrny, une modification à la liste des membres du comité de sélection doit être apportée. Or, Mme Sylvie Bourassa, présidente-directrice générale adjointe, remplacera Dre Opatrny et siègera au comité de sélection pour la nomination du chef du Département de médecine d'urgence. La résolution sera modifiée pour refléter ce changement.

---

**RÉSOLUTION : 2018-02-490**

**Constitution du comité de sélection pour la nomination du chef de Département de médecine d'urgence au CISSS de Laval**

---

**ATTENDU QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales (*chapitre O-7.2*) ;

**ATTENDU QUE** l'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* concernant l'obligation des établissements de préparer un plan d'organisation administrative, professionnelle et scientifique ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté un plan d'organisation médicale et scientifique par une résolution, numéro 2015-09-114, le 17 septembre 2015 ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a modifié ledit plan d'organisation médical et scientifique par voie de résolution adoptée le 17 décembre 2015, transférant le service de médecine nucléaire du Département de médecine spécialisée au Département d'imagerie médicale ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté, par une résolution numéro 2017-01-311, la création des services de gériatrie spécialisée et de soins critiques spécialisés au Département de médecine spécialisée, le 26 janvier 2017 ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté, par une résolution numéro 2017-01-312, la création du service de gynéco-oncologie au Département de gynécologie-obstétrique, le 26 janvier 2017 ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté, par une résolution numéro 2017-03-331, la création du service de suivi intensif dans le milieu (SIM) au Département de psychiatrie, le 16 mars 2017 ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté, par une résolution numéro 2017-04-366, les modifications de services au Département de médecine familiale, le 27 avril 2017 ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval a adopté, par une résolution numéro 2017-06-402, la création du Département clinique de médecine de laboratoire ainsi que ses quatre services, soit les services de biochimie, hématologie, microbiologie-infectiologie et anatomo-pathologie, le 15 juin 2017 ;

**ATTENDU** l'article 188 de la *Loi sur la santé et les services sociaux* prévoit que le conseil d'administration nomme les chefs de départements cliniques ;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval détient un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal qui précise que le conseil d'administration constitue les comités de sélection des chefs de départements ;

**ATTENDU QUE** le contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal encadre les modalités de composition et de nomination de comités de sélection des chefs de départements cliniques ;

**ATTENDU QUE** chaque comité de sélection doit inclure un représentant de l'Université soit le directeur du département concerné ;

**ATTENDU** que lesdites facultés ont été interpellées le 19 octobre 2017 dans le but de nommer le représentant prévu au contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal ;

**ATTENDU QUE** le contrat d'affiliation prévoit que la présidente-directrice générale, le directeur des services professionnels et le directeur de l'enseignement font partie du comité de sélection d'un chef de département ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du CMDP du 19 octobre 2017, transmise à la PDG le 19 octobre 2017, identifiant les représentants médicaux qui siégeront au comité de sélection pour la nomination du chef de ce

département ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée,** le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux constitue le comité de sélection pour la nomination du chef du Département de médecine d'urgence avec les membres suivants :

- Madame Caroline Barbir, présidente-directrice générale ;
- Madame Sylvie Bourassa, présidente-directrice générale adjointe ;
- Docteure Mélanie Leblanc, chef du groupe de médecins de famille universitaire (GMF-U) de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé ;
- Docteur Pierre Desaulniers, représentant de l'Université de Montréal, professeur au Département de médecine de famille et médecine d'urgence et directeur du programme de médecine d'urgence ;
- Docteure Nathalie Cairefon, représentante de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, directrice au Département de médecine de famille et de médecine d'urgence ;
- Docteure Laurence Descarries, présidente du comité ;
- Docteur Jean Rivest, membre du comité ;
- Docteur Gabriel Jomphe-Beaumont, membre du comité

**3.5 Nomination au poste de directeur médical à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE) et d'officier médical de sécurité des usagers du CISSS de Laval**

Mme Caroline Barbir explique que le plan médical et scientifique de l'organisation prévoit que chaque programme clinique soit géré par un directeur clinico-administratif et un directeur médical. Sous l'autorité de la Direction des services professionnels, les directeurs médicaux assument la gestion conjointe de leur programme clientèle respectif avec des directeurs clinico-administratifs.

Afin de favoriser la mobilisation des acteurs, incluant les médecins, vers une gestion intégrée des différentes dimensions de la performance, notamment de la qualité et de la sécurité des soins et services offerts aux usagers, le CISSS de Laval souhaite créer le poste de directeur médical à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique.

En parallèle, un médecin de l'organisation (interniste intensiviste) a récemment obtenu un postdoctorat « International Clinical Leadership Fellowship », du National Health Service d'Écosse et terminera dans les prochains mois une maîtrise en administration de la santé de l'Université de Montréal. Ce médecin manifeste un intérêt marqué pour la qualité, la sécurité et la pertinence des soins et des services et désire contribuer à la mobilisation du corps médical dans le développement et le maintien d'une culture de qualité et de performance. Il représente donc un candidat extrêmement intéressant pour devenir le tout premier directeur médical d'une DQEPE.

Il est donc recommandé aux membres du conseil d'administration d'approuver cette nomination.

---

**RÉSOLUTION : 2018-02-491**

**Nomination au poste de directeur médical à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE) et d'officier médical de sécurité des usagers du CISSS de Laval**

---

**ATTENDU** le plan d'organisation médicale et scientifique du CISSS de Laval ;

**ATTENDU** la création du poste de directeur médical à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique du CISSS de Laval ;

**ATTENDU** l'intérêt, le profil de compétences, de formation et d'expérience du candidat ;

**ATTENDU** la recommandation de la présidente-directrice générale, de la directrice des services professionnels et de la directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux (CISSS) de Laval :

- Nomme à l'unanimité Docteur Joseph Dahine à titre de directeur médical à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique et d'officier médical de la sécurité des usagers au CISSS de Laval à raison de sept (7) heures par semaine, prenant effet le 2 février 2018, et lui accorde une rémunération annuelle de 50 000 \$ ;
- Autorise la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

### 3.6 Bilan des événements sentinelles

Mme Geneviève Goudreault informe les membres du conseil d'administration du bilan des événements sentinelles.

### 3.7 Démission de la directrice des services professionnels

Mme Caroline Barbir fait part aux membres du conseil d'administration de la démission de la docteure Lucie Opatrny, directrice des services professionnels du CISSS de Laval, qui a été nommée sous-ministre adjointe à la Direction générale des services hospitaliers et de la médecine universitaire (DGSHMU).

Considérant le départ de la docteure Opatrny, il y lieu d'ouvrir un concours afin de pourvoir le poste de directeur (trice) des services professionnels au CISSS de Laval.

---

#### **RÉSOLUTION : 2018-02-492**

**Acceptation de la démission de la docteure Lucie Opatrny, directrice des services professionnels (DSP) et autorisation d'ouvrir un concours pour pourvoir le poste de DSP**

**ATTENDU** la démission de la docteure Lucie Opatrny, directrice des services professionnels du CISSS de Laval, effective le 16 février 2017 ;

**ATTENDU QUE** le poste de directeur (trice) des services professionnels est dépourvu de son titulaire ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux :

- Accepte la démission de la docteure Lucie Opatrny, directrice des services professionnels (DSP) à compter du 16 février 2018 ;
- Autorise la présidente-directrice générale de procéder à l'ouverture du concours de sélection afin de pourvoir le poste de directeur (trice) des services professionnels au CISSS de Laval ;

### 3.8 Reconnaissance – Départ de la directrice des services professionnels

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier la docteure Lucie Opatrny pour ses réalisations au CISSS de Laval à titre de directrice des services professionnels et la remercient pour son engagement et son expertise.

---

#### **RÉSOLUTION 2018-02-493**

**Reconnaissance – Départ de la docteure Lucie Opatrny, directrice des services professionnels**

**ATTENDU** la démission de la docteure Lucie Opatrny, directrice des services professionnels du CISSS de Laval, annoncée le 30 janvier 2018 ;



**ATTENDU QUE** la docteure Lucie Opatrny occupe le poste de directrice des services professionnels du CISSS de Laval depuis plus de deux ans et demi ;

**ATTENDU QUE** la docteure Lucie Opatrny a été nommée sous-ministre adjointe à la Direction générale des services hospitaliers et de la médecine universitaire (DGSHMU), à compter du 19 février 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval tient à reconnaître les réalisations de la docteure Lucie Opatrny et à la remercier pour son engagement et son expertise.

### 3.9 Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration

Il est noté que le point 3.9 a été ajouté à l'ordre du jour en séance tenante.

Considérant la démission de Mme Marie-Hélène Desrosiers à titre de membre indépendante et vice-présidente du conseil d'administration, M. Yves Carignan propose de nommer un membre afin de combler le siège laissé vacant.

Le nom de M. Jean-Claude Beaudry, membre indépendant, est retenu. À cet effet, le président propose la nomination de M. Jean-Claude Beaudry à titre de vice-président.

---

#### RÉSOLUTION : 2018-02-494

#### Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration

---

**ATTENDU** la démission de Mme Marie-Hélène Desrosiers du conseil d'administration en date du 2 février 2018 ;

**ATTENDU QUE** Mme Marie-Hélène siège à titre de vice-présidente de conseil d'administration du CISSS de Laval (résolution 2016-01-138 et 2017-10-434) ;

**ATTENDU QU'**un vice-président doit être nommé afin de combler le siège laissé vacant pour la période non écoulée du mandat ;

**ATTENDU QUE** les membres d'un conseil d'administration élisent, parmi les membres indépendants, le vice-président (art. 23, LMRSSS) ;

**ATTENDU QUE** la procédure d'élection prévue au projet de règlement du MSSS sur la régie interne du conseil d'administration a été suivie ;

**ATTENDU QU'**une seule candidature pour le poste de vice-président a été proposée et appuyée ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, M. Jean-Claude Beaudry est élu par acclamation au poste de vice-président au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 29 septembre 2018.

## 4 Période de questions et présentation

### 4.1 Période de questions (1)

M. Yves Carignan, souhaite la bienvenue à tous et invite Mme Caroline Simoneau, responsable politique de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), à s'approcher pour la période de questions.

#### Q1:

**Soumise par :** Mme Caroline Simoneau, responsable politique de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Mme Simoneau interpelle les membres du conseil d'administration dans le cadre des négociations locales qui débutent et devront se conclure au plus tard en septembre 2018. Elle explique que l'organisation syndicale qui représente plus de 2 500 employés au CISSS de Laval est inquiète de la santé globale de ses membres. Mme Simoneau rappelle que leur sondage démontre que 58 % de salariés présentent des indices de détresse psychologique élevé à très élevé.

Elle précise que le syndicat s'attend à ce que les engagements de l'établissement se traduisent en résultats concrets en matière de gestion des ressources humaines favorisant le mieux-être, la santé et le maintien d'un climat sain.

**La question suivante est posée :** « Nous désirons savoir si le conseil d'administration prendra l'engagement officiel de mandater son comité de négociation patronal afin que les éléments mentionnés, ci-dessus, soient pris en compte et se traduisent activement dans les discussions à la table de négociation locale. »

**R1 :**

Mme Caroline Barbir remercie Mme Simoneau pour sa question et fait part qu'elle partage les mêmes préoccupations et qu'une réponse écrite lui sera transmise dans les meilleurs délais.

4.2 **Présentation - Corporation développement communautaire de Laval par M. Marc Longchamps, coordonnateur de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Laval**

M. Marc Longchamps, coordonnateur de la corporation de développement communautaire de Laval (CDC) présente au conseil d'administration les besoins financiers des organismes communautaires en lien avec le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) géré par le CISSS de Laval.

La présentation intitulée *Soutien à l'action communautaire autonome « une contribution essentielle à la santé et au bien-être de la population »* illustre principalement le mandat de développement social et communautaire de la CDC, ses partenariats, le programme de soutien aux organismes communautaires et leurs missions afin sensibiliser les membres du conseil d'administration à la réalité des organismes communautaires et les besoins financiers qui s'y rattachent.

Mme Barbir remercie M. Longchamps pour cette présentation dynamique et indique que toutes les opportunités sont prises pour souligner l'apport du milieu communautaire à l'amélioration des soins et des services dans le réseau de la santé et des services sociaux. De plus, Mme Barbir s'engage à transmettre à la sous-ministre adjointe à la Direction générale des services sociaux ainsi qu'au Comité de gestion réseau (CGR) les préoccupations du milieu communautaire lavallois quant au processus de consultation relié aux nouvelles orientations ministérielles sur le PSOC.

5 **AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES**

5.1 **Tableau de suivis**

Document déposé :

5.1\_Tableau de suivis CA 2015-2018

Le tableau de suivis des dossiers du conseil d'administration est déposé.

6 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

6.1 **Rapport du président**

M. Yves Carignan n'a rien de particulier à rapporter pour cette période.

## 6.2 Rapport de la présidente-directrice générale

Mme Caroline Barbir informe les membres du conseil d'administration que le 16 janvier 2018, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, était de passage à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé pour procéder à l'inauguration du service d'endoscopie, dont les travaux de réaménagement permettront de réaliser jusqu'à 7 440 examens supplémentaires annuellement et ainsi mieux répondre aux besoins croissants de la population de Laval.

Mme Barbir souligne également la nomination, le mardi 30 janvier 2018, de la Dre Lucie Opatrny, au poste de sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux, à la Direction générale des services hospitaliers et de la médecine universitaire (DGSHMU), et ce, à compter du 19 février 2018. Considérant ce départ, un processus sera enclenché afin de pourvoir le poste de directeur (trice) des services professionnels au CISSS de Laval.

## 7 AGENDA DE CONSENTEMENT

### 7.1 Affaires administratives

#### 7.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 novembre 2017

Document déposé:

7.1.1\_Projet\_Procès\_verbal\_CA\_2017 11 16\_v3\_Final

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 novembre 2017 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 novembre 2017.

#### 7.1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 décembre 2017

Document déposé :

71.1.2\_Procès\_verbal\_CA\_spécial\_2017 12 12

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 décembre 2017 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée spéciale 12 décembre 2017.

#### 7.1.3 Retrait d'un permis d'installation

Document déposé:

7.1.3\_20160415 C Barbir préavis fin de bail 34 IJL Cartier.pdf

Toute modification de permis au sein d'un établissement doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration. Dans le cadre du dossier des trois phases de dénominations des installations des établissements et dans le cadre d'un travail exhaustif du MSSS visant à mettre à jour le dossier des permis pour l'ensemble des établissements, il appert que pour l'installation suivante au sein du CISSS de Laval soit : numéro 51223980 de l'installation « CRDI Normand-Laramée (point de service) au 34-j (dans tous les documents il est indiqué 34-i mais

dans les faits, c'est un « j »), boulevard Cartier Ouest, le permis doit être retiré étant donné que le bail est terminé depuis le 31 octobre 2016;

Afin de rendre conforme le fichier des permis au MSSS et pour l'établissement, il est demandé au conseil d'administration qu'une demande soit faite auprès du MSSS afin de retirer le permis de l'installation suivante étant donné que le bail s'est terminé depuis le 31 octobre 2016.

---

**RÉSOLUTION : 2018-02-495**  
**Retrait d'un permis d'installation**

---

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2)*;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)*, le titulaire d'un permis pour exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

**ATTENDU QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

**ATTENDU QUE** le CISSS de Laval désire retirer le permis numéro 51223980 de l'installation « CRDI Normand-Laramée (point de service) au 34-j, boulevard Cartier Ouest, étant donné que le bail est terminé depuis le 31 octobre 2016;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration doit adopter une résolution pour tout changement lié aux permis de l'établissement;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval demande au ministre de la Santé et des Services sociaux :

- De retirer le permis numéro 51223980 de l'installation « CRDI Normand-Laramée (point de service) au 34-j, boulevard Cartier Ouest étant donné que le bail est terminé depuis le 31 octobre 2016;
- D'autoriser Mme France Cookson, adjointe à la PDG, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

#### 7.1.4 Adoption de la politique de stationnement - ajustement

Document déposé:

7.1.4\_Politique sur la gestion du stationnement - Ajustements RPP 036-2017-DST\_v3

La *Politique sur la gestion du stationnement* est déposée pour adoption par le conseil d'administration. Cette politique s'inscrit dans le contexte où le CISSS de Laval est tenu, selon la Loi et les règlements applicables, d'autofinancer les activités des parcs de stationnement et d'exercer un contrôle adéquat sur la perception de ses revenus.

En conformité avec la circulaire 2016-023, le conseil d'administration du CISSS de Laval révisé et fixe les tarifs des parcs de stationnement au minimum tous les 4 ans. La politique sur la gestion des stationnements du CISSS de Laval a été adoptée par le conseil d'administration le 26 janvier 2017. De nouveaux éléments ont été faits en sorte que des précisions à certains points de cette politique s'avèrent nécessaires.

En conséquence, ce document présente les principes généraux de fonctionnement des stationnements tel qu'adopté initialement dans la *Politique de gestion du stationnement* y compris, les précisions apportées au point 5.1.4 en lien avec la gratuité de 30 minutes « Espaces débarcadère » ainsi qu'au point 9.1.3 « Bénévoles ».

---

**RÉSOLUTION : 2018-02-496**

**Politique sur la gestion des stationnements – Ajustements**

---

**ATTENDU QUE** la Politique sur la gestion des stationnements répond aux obligations du CISSS de Laval en vertu de la circulaire N° 2016-023 portant sur l'exploitation des activités accessoires commerciales ;

**ATTENDU QUE** la Politique sur la gestion du stationnement s'inscrit dans le contexte où le CISSS de Laval est tenu, selon la Loi et les règlements applicables, d'autofinancer les activités des parcs de stationnement et d'exercer un contrôle adéquat sur la perception de ses revenus ;

**ATTENDU** les précisions apportées à la Politique sur la gestion des stationnements au point 5.1.4 « Espaces débarcadère » ainsi qu'au point 9.1.3 « Bénévoles » ;

**ATTENDU QUE** la Politique sur la gestion du stationnement est applicable dans toutes les installations du CISSS de Laval ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement les précisions apportées au point 5.1.4 « Espaces débarcadère » ainsi qu'au point 9.1.3 « Bénévoles » de la Politique sur la gestion des stationnements du CISSS de Laval pour l'application de celle-ci dans toutes les installations du CISSS de Laval.

## 7.2 Affaires médicales

### 7.2.1 Congés d'un médecin de famille membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Documents déposés:

7.2.1\_03\_Lettre Congé md de famille CMDP 21-12-2017 CA 1-2-2018

Des demandes de congés dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 21 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Des nouvelles règles de gestion des plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité ont été transmises par le ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS) le 28 novembre 2016. En vertu de ces règles, les congés

doivent maintenant être entérinés par les conseils d'administration (CA) des établissements et les résolutions du CA par la suite transmises au MSSS. En l'absence d'indication quant aux congés de médecins de famille, la même règle leur est donc appliquée.

---

**RÉSOLUTION : 2018-02-497**

**Congé d'un médecin de famille membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval**

---

**ATTENDU QUE** les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* ;

**ATTENDU QUE** les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec l'article 21 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval ;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration doit adopter une résolution confirmant les dates de début et de fin du congé d'un membre ;

**ATTENDU QUE** le comité d'examen des titres en date du 8 décembre 2017 recommande à l'exécutif du CMDP, les dates de début et de fin du congé d'un membre ;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin du congé d'un membre telles qu'entérinées à la séance du 21 décembre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval confirme les dates de début et de fin du congé d'un médecin de famille suivant :

**Docteur(e) Miriam Allard-Riopel, médecin de famille, permis 10-078**

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service(s) : médecine générale, obstétrique ;
- Type ou nature des privilèges : hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients ;
- Installation(s) principale(s) de profession : Hôpital de la Cité-de-la-Santé ;
- Date du congé de service : 1 octobre 2017 au 30 septembre 2018.

**7.2.2 Congés de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval**

**7.2.2.1 Comité exécutif du CMDP du 7 décembre 2017**

Document déposé:

7.2.2.1\_04\_Lettre Congé md spécialiste CMDP 07-12-2017 CA 1-2-2018

Des demandes de congés dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 21 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Des nouvelles règles de gestion des plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité ont été transmises par le ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS) le 28 novembre 2016. En vertu de ces règles, les congés doivent maintenant être entérinés par les conseils d'administration (CA) des établissements et les résolutions du CA par la suite transmises au MSSS.

---

**RÉSOLUTION : 2018-02-498**

**Congé d'un médecin spécialiste membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval – Comité exécutif du CMDP du 7 décembre 2017**

---

**ATTENDU QUE** les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* ;

**ATTENDU QUE** les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec l'article 21 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval ;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative

aux congés de service des médecins spécialistes ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration doit adopter une résolution confirmant les dates de début et de fin du congé des membres ;

**ATTENDU QUE** le comité d'examen des titres en date du 10 novembre 2017 recommande à l'exécutif du CMDP, les dates de début et de fin du congé d'un membre ;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin du congé d'un membre telles qu'entérinées à la séance du 7 décembre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval confirme les dates de début et de fin de congé du médecin spécialiste suivant :

**Docteur (e) Nathalie Saheb, gastroentérologue, permis 06-412.**

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service (s) : médecine spécialisée, gastro-entérologie ;
- Type ou nature des privilèges : colonoscopie, fluoroscopie, endoscopie digestive, gastro-duodénoscopie (OGD), gastro-entérologie, hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients ;
- Installation(s) principale(s) de profession : Hôpital de la Cité-de-la-Santé ;
- Date du congé de service : 12 septembre 2017 au 23 novembre 2017.

#### 7.2.2.2 Comité exécutif du CMDP du 21 décembre 2017

Document déposé:

7.2.2.2\_05\_Lettre Congé md spécialiste CMDP 21-12-2017 CA 1-2-2018

Des demandes de congés dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 21 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Des nouvelles règles de gestion des plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité ont été transmises par le ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS) le 28 novembre 2016. En vertu de ces règles, les congés doivent maintenant être entérinés par les conseils d'administration (CA) des établissements et les résolutions du CA par la suite transmises au MSSS.

---

**RÉSOLUTION : 2018-02-499**

**Congé d'un médecin spécialiste membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval – Comité exécutif du CMDP du 21 décembre 2017**

---

**ATTENDU QUE** les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* ;

**ATTENDU QUE** les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec l'article 21 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval ;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes ;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration doit adopter une résolution confirmant les dates de début et de fin du

congé des membres ;

**ATTENDU QUE** le comité d'examen des titres en date du 8 décembre 2017 recommande à l'exécutif du CMDP, les dates de début et de fin du congé des membres ;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin du congé des membres telles qu'entérinées à la séance du 21 décembre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval confirme les dates de début et de fin de congé du médecin spécialiste suivant :

**Docteur (e) Erik Robitaille, psychiatre, permis 12-240**

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service(s) : psychiatrie, psychiatrie générale ;
- Type ou nature des privilèges : hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients ;
- Installation(s) principale(s) de profession : Centre de services ambulatoires en santé mentale René-Laennec ;
- Date du congé de service : 26 septembre 2017 au 18 décembre 2017.

**7.2.3 Démissions de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval**

**7.2.3.1 Comité exécutif du CMDP du 16 novembre 2017**

Document déposé:

7.2.3.1\_08\_Lettre démissions médecins de famille CMDP 16-11-2017

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

---

**RÉSOLUTION : 2018-02-500**

**Démissions de médecins de famille membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval – Comité exécutif du CMDP du 16 novembre 2017**

---

**ATTENDU QUE** les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement transitoire de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval ;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du 16 novembre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement les démissions suivantes :

**Docteur(e) Nhan Trung Le, médecin de famille, permis 92-009**

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service(s) : médecine générale, CLSC Sainte-Rose ;
- Type ou nature des privilèges : investigation, traitement et suivi des patients ;
- Installation(s) principale(s) de profession : CLSC et CHSLD Sainte-Rose ;
- Date : 30 décembre 2017



**Docteur(e) Willy Stevens Kim, médecin de famille, permis 10-163**

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service(s) : médecine générale, hospitalisation ;
- Type ou nature des privilèges : hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients ;
- Installation(s) principale(s) de profession : Hôpital de la Cité-de-la-Santé ;
- Date : 4 mai 2018

**Docteur(e) Maria Palinska, médecin de famille, permis 92-366**

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service(s) : médecine générale, réadaptation ;
- Type ou nature des privilèges : hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients ;
- Installation(s) principale(s) de profession : Hôpital juif de réadaptation ;
- Date : 2 janvier 2018

**Docteur(e) Martin Brizard, médecin de famille, permis 85-324**

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service(s) : Santé publique, maladies infectieuses ;
- Type ou nature des privilèges : investigation, traitement et suivi des patients ;
- Installation(s) principale(s) de profession : Hôpital de la Cité-de-la-Santé ;
- Date : 31 décembre 2017.

**7.2.3.2 Comité exécutif du CMDP du 7 décembre 2017**

Document déposé:

7.2.3.2\_06\_Lettre démission médecin de famille CMDP 07-12-2017

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

---

**RÉSOLUTION : 2018-02-501**

**Démission d'un médecin de famille membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval – Comité exécutif du CMDP du 7 décembre 2017**

---

**ATTENDU QUE** les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement transitoire de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval ;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter la démission présentée à la séance du 7 décembre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement la démission suivante :

**Docteur(e) Line Beaudry, médecin de famille, permis 92-334**

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service(s) : médecine générale, obstétrique ;
- Type ou nature des privilèges : hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients ;
- Installation(s) principale(s) de profession : Hôpital de la Cité-de-la-Santé ;

- Date : 27 novembre 2017

#### 7.2.4 Démissions de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

##### 7.2.4.1 Comité exécutif du CMDP du 16 novembre 2017

Document déposé:

7.2.4.1\_09\_Lettre démissions médecins spécialistes CMDP 16-11-2017

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

---

#### RÉSOLUTION : 2018-02-502

Démissions de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval – Comité exécutif du CMDP du 16 novembre 2017

---

**ATTENDU QUE** les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement transitoire de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval ;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du 16 novembre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement les démissions suivantes :

#### Docteur(e) Louise Corneille, néphrologue, permis 77-114

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service(s) : médecine spécialisée, néphrologie ;
- Type ou nature des privilèges : hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients ;
- Installation(s) principale(s) de profession : Hôpital de la Cité-de-la-Santé ;
- Date : 1er août 2018.

#### Docteur(e) Ronald Graveline, nucléiste, permis 85-350

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département, service(s) : imagerie médicale, médecine nucléaire ;
- Type ou nature des privilèges : investigation, traitement et suivi des patients ;
- Installation(s) principale(s) de profession : Hôpital de la Cité-de-la-Santé ;
- Date : 1er juillet 2020.

##### 7.2.4.2 Comité exécutif du CMDP du 18 janvier 2018

Document déposé:

7.2.4.2\_07\_Lettre démission médecin spécialiste CMDP 18-01-2018 CA 01-02-2018

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

---

**RÉSOLUTION : 2018-02-503**

**Démission d'un médecin spécialiste membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval – Comité exécutif du CMDP du 18 janvier 2018**

---

**ATTENDU QUE** les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement transitoire de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval ;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter la démission présentée à la séance du 18 janvier 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION** dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement la démission suivante :

**Docteur(e) Erik Robitaille, psychiatre, permis 12-240**

STATUT : Membre actif

**PRIVILÈGES DE PRATIQUE**

- Département, service(s) : psychiatrie, psychiatrie générale;
- Type ou nature des privilèges : hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients;
- Installation(s) principale(s) de profession : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 5 mars 2018.

**7.2.5 Nomination d'un chef de service au Département de santé publique du CISSS de Laval**

Document déposé:

7.2.5\_10\_Lettre Nomination chef service Dépt. santé publique 21-12-2017

Dans un objectif d'utiliser avantageusement les ressources matérielles et humaines requises pour la dispensation des soins et des services au sein d'un département clinique, des services cliniques spécialisés sont définis sous la supervision d'un chef de service nommé.

Les demandes de nomination présentées au conseil d'administration ont été faites en conformité avec le *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan d'organisation médicale et scientifique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté la recommandation du chef du Département de santé publique pour la nomination de son chef de service suivant:

**Docteur(e) Stéphanie R. Susser, médecin en santé communautaire**

- Chef du service de santé environnemental et santé au travail;

**7.2.6 Nomination des chefs de service trans-grappes au Département clinique de médecine de laboratoire du CISSS de Laval**

Documents déposés:

7.2.6\_02\_lettre nomination chef service de la trans-grappe;

7.2.6\_02\_Lettre\_Nomination\_Chefs de services méd. laboratoire\_CMDP 07-12-2017.

Dans un objectif d'utiliser avantageusement les ressources matérielles et humaines requises pour la dispensation des soins et des services au sein d'un département clinique, des services cliniques spécialisés sont définis sous la supervision d'un chef de service nommé.

Les demandes de nomination présentées au conseil d'administration ont été faites en conformité avec le

*Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan d'organisation médicale et scientifique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté la recommandation du Département clinique de médecine de laboratoire pour la nomination de ses chefs de service trans-grappes suivants:

Docteur(e) Catherine Lavoie, **hémato-oncologiste**

- Chef du service d'hématologie;

Mme Zeinad Daher, biochimiste

- Chef du service de biochimie;

Docteur(e) Janick Massé, **anatomo-pathologiste**

- Chef du service de pathologie;

## 8 AFFAIRES MÉDICALES

### 8.1 Adoption du plan de développement des groupes de médecine de famille (GMF) 2017-2019 – Région de Laval

Document déposé:

8.1\_Plan de développement DRMG de Laval - novembre 2017

Dr. Jacques Blais présente le plan de développement des groupes de médecine de famille 2017-2019 – région de Laval aux membres du conseil d'administration. Il explique que ce plan de développement repose sur les principes émis, dans le Plan régional d'organisation des services (PROS) des services médicaux de première ligne, déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en juin 2017, sur les modalités de l'entente MSSS-FMOQ fixant le taux d'inscriptions de la population à 85 % ainsi que les besoins estimés en fonction des Bureaux municipaux lavallois (BML) et de la carte de défavorisations de la région.

Madame Caroline Barbir a tenu à adresser des félicitations officielles aux médecins en GMF pour l'inscription de plus de 27 000 patients en 18 mois, un travail colossal qui a permis de réduire considérablement la liste des Lavallois inscrits au Guichet d'accès à un médecin de famille.

Le président demande qu'une lettre soit adressée à aux médecins concernés afin de reconnaître les efforts et les résultats accomplis.

---

#### **RÉSOLUTION : 2018-02-504**

#### **Plan de développement des groupes de médecine de famille (GMF) 2017-2019 – Région de Laval**

---

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé la démarche comprise dans le plan de développement des groupes de médecine de famille 2017-2019 – région de Laval lors de la conférence téléphonique du 8 décembre 2017 ;

**ATTENDU QUE** le comité statutaire du Département régional de médecine générale (DRMG)/présidente-directrice générale (PDG) a approuvé le plan de développement des groupes de médecine de famille 2017-2019 – région de Laval lors de sa rencontre du 14 novembre 2017 ;

**ATTENDU QUE** le comité directeur du Département régional de médecine générale (DRMG) de Laval a approuvé le plan de développement des groupes de médecine de famille 2017-2019 – région de Laval lors de la rencontre du 12 décembre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte unanimement le plan de développement des groupes de

médecine de famille 2017-2019 – région de Laval.

## 9 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

### 9.1 Constitution d'un comité de toponymie du CISSS de Laval

Mme Caroline Barbir fait part aux membres que suite à la réunion du comité de gouvernance et d'éthique du 23 janvier 2018, il est proposé au conseil d'administration de constituer un comité de toponymie qui regrouperait les membres du comité de gouvernance et d'éthique auxquels se joindraient d'autres représentants. Le comité de toponymie serait responsable d'évaluer les demandes de dénomination de lieux dans les installations du CISSS de Laval et d'en faire la recommandation.

Suite à une intervention du conseil d'administration, la composition du comité de toponymie sera bonifiée par l'ajout de deux (2) représentants, soit un représentant du conseil multidisciplinaire et un représentant du conseil des infirmiers et infirmières.

Conséquemment, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la constitution du comité de toponymie, le mandat et la composition.

---

#### RÉSOLUTION : 2018-02-505 Constitution d'un comité de toponymie

---

**ATTENDU QU'**il y a lieu de former un comité de toponymie dans le but d'évaluer les demandes de dénomination de lieux dans les installations du CISSS de Laval ;

**ATTENDU QUE** le comité de toponymie aura pour mandat d'évaluer les demandes de dénomination de lieux dans les installations du CISSS de Laval ;

**ATTENDU QUE** le comité toponymie aura également pour mandat de faire des recommandations au conseil d'administration en regard des demandes de dénomination de lieux ;

**ATTENDU QUE** le mandat du comité de toponymie sera d'évaluer les demandes de dénomination de lieux dans les installations du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval et de faire des recommandations au conseil d'administration du CISSS de Laval ;

**ATTENDU QUE** le comité de toponymie serait composé des personnes suivantes :

1. Les membres du comité de gouvernance et d'éthique ;
2. 1 représentant du service des communications et des relations publiques du CISSS de Laval ;
3. 1 représentant du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval ;
4. 1 représentant du conseil des infirmiers et infirmières (CII) ;
5. 1 représentant du conseil multidisciplinaire (CM) ;

Dans le cas où la demande proviendrait de l'une des fondations partenaires du CISSS de Laval, s'ajouteront aux membres ci-haut identifiés :

6. 1 représentant du conseil d'administration de la fondation concernée par la demande ;
7. 1 représentant de la permanence de la fondation concernée par la demande.

**ATTENDU** la recommandation du comité de direction, lors de sa rencontre du 7 novembre 2017, d'approuver la constitution, le mandat et la composition d'un comité de toponymie au CISSS de Laval ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, lors de sa rencontre du 23 janvier 2017, d'approuver la constitution, le mandat et la composition d'un comité de toponymie au CISSS de Laval ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux approuve unanimement la constitution, le mandat et la composition d'un comité de toponymie au CISSS de Laval.

9.2 **Dépôt du registre d'exclusivité de fonctions et déclaration sur l'existence d'intérêts pécuniaires pour les hors-cadres et les cadres supérieurs**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**10 QUALITÉ, SÉCURITÉ, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE**

10.1 **Comité de vigilance et de la qualité**

10.1.1 **Rapport du président**

Considérant que la rencontre du comité de la qualité, sécurité, performance et éthique a été reportée au 9 février 2018 faute de quorum, aucun rapport du président n'est déposé.

10.1.2 **Dépôt du suivi des rapports d'investigation du Bureau du coroner**

Document déposé:  
10.1.2\_008.3\_Registre rapports de coroner à portée spécifique 17-18

Le rapport d'investigation du Bureau du coroner est déposé. Ce tableau de suivis des rapports de coroner à portée spécifique pour le CISSS de Laval et pour le Réseau territorial de services (RTS) présente tous les dossiers et, fait état des suivis, des actions et du statut des dossiers.

10.1.3 **Dépôt du rapport trimestriel des événements indésirables**

Document déposé:  
10.1.3\_008.1\_Rapport trimestriel P1-P6

Le rapport trimestriel des événements indésirables P1 à P6 (2017-2018) est déposé. Il présente un portrait général des incidents et accidents au CISSS de Laval et procure une idée d'ensemble des déclarations en nombre et selon les types d'événements, et aussi par mission. Globalement, on remarque une baisse dans le nombre de déclarations pour l'ensemble des missions, comparativement à l'année précédente, de l'ordre du 21 %.

10.1.4 **Dépôt du tableau de suivi des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en CHSLD et en RI-RTF**

Document déposé:  
10.1.4\_008.4\_Suivi du processus des visites MSSS

Le bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie en CHSLD et RI-RTF est déposé. Ce bilan fait état des visites ministérielles qui ont eu lieu au CISSS de Laval. Ces visites d'évaluation de la qualité du milieu de vie constituent un des outils dont dispose le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour veiller à ce que toute personne qui vit dans un milieu de vie substitué, rattaché ou faisant partie du réseau public, puisse bénéficier de services adéquats et d'un environnement de qualité.

Les visites ministérielles d'évaluation de la qualité du milieu de vie sont en cours depuis 2015 dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), et depuis 2016 dans les ressources intermédiaires et

ressources de type familial (RI-RTF).

#### 10.1.5 Dépôt du tableau de suivi de la certification des résidences privées pour aînés et des ressources privées ou communautaires offrant de l'hébergement en dépendance

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) transmet aux CISSS un portrait des états de certification au plan national et régional ainsi que des délais dans les étapes du processus de certification. Le but de cette démarche est d'améliorer l'encadrement de la certification des RPA. Pour ce faire, la direction de la certification des RPA du MSSS produit des indicateurs de gestion à l'intention des gestionnaires des CISSS et CIUSSS du Québec. Des données issues des visites d'inspection effectuées par la direction de l'inspection et des enquêtes du MSSS y sont aussi présentées et analysées.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis aux établissements du réseau un portrait régional de l'état de certification au 8 décembre 2017.

##### 1. Bilan de la certification

Les données pour la région de Laval démontrent que les processus de certification des RPA demeurent efficaces et performants en regard des données nationales.

- Offre de résidence stable avec 48 RPA en opération (47 certifiées et 1 en attestation temporaire)
- Total d'unités locatives de type RPA : 6 821
- Capacité d'accueil des personnes dans les RPA : 9 727 personnes
- Nombre de RPA avec clientèle à risque d'errance : 14
- Une fermeture de RPA totalisant la perte de 4 unités locatives dans cet immeuble

##### 2. Bilan de la formation aux exploitantes (2<sup>e</sup> année de réalisation)

Quatre séances de formation ont eu lieu dont les sujets étaient :

1. Planifiez ! pour du plaisir et de la santé !
2. La maltraitance des personnes âgées, savoir reconnaître et savoir agir !
3. Gestion des risques en sécurité incendie
4. Au-delà de la planification de menus, pour du plaisir et de la santé !

Les prochaines séances de formation sont :

1. Prévenir les chutes, un pas à la fois !
2. La sexualité chez les personnes âgées
3. L'alcool et les personnes âgées

##### 3. Changement d'organisme de certification

Depuis 2007, le Conseil québécois d'agrément (CQA) était l'organisme désigné pour effectuer les visites d'évaluation des conformités dans les Résidences privées pour aînés. Or, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Agrément Canada est maintenant l'organisme désigné par le MSSS pour effectuer ces visites. Agrément Canada souhaite connaître les personnes clés des établissements afin d'établir les canaux de communication avec les équipes de certification dans le but de poursuivre le processus de certification des RPA. Agrément Canada confirme que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la poursuite du processus de certification sera maintenue de même que le suivi des visites faites par le CQA.

#### 10.1.6 Dépôt du rapport national 2016-2017 des incidents et accidents survenus lors de la prestation de soins de santé et de services sociaux au Québec

Document déposé:

- 10.1.6\_012.1\_Sommaire exécutif\_Rapport national incidents accidents ;
- 10.1.6\_012.1\_Rapport annuel\_incidents\_accidents\_2016-2017

Le 21 décembre 2017, le Ministère de la Santé et des Services sociaux publiait le neuvième rapport des incidents et accidents couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017. Le rapport fait état des données compilées dans le registre national des incidents et accidents survenus lors de de la prestation de soins de santé et de services sociaux.

Dans le rapport déposé, les résultats des indicateurs sont présentés à l'échelle provinciale ainsi qu'à l'échelle régionale. Il couvre 137 établissements du réseau, dont les établissements publics, ainsi que pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) des réseaux territoriaux de chaque région (régions 1 à 16, 17 et 18 sont exclues).

#### 10.1.7 Dépôt du bilan de la prévention et du contrôle des infections (PCI)

Document déposé:

10.1.7\_Bilan PCI\_ CVQ 24 janvier 2018 version finale

Le Service de prévention et contrôle des infections (PCI) effectue la surveillance d'infections nosocomiales ciblées, en lien avec le programme de Surveillance provinciale des infections nosocomiales (SPIN) de l'Institut National de Santé publique du Québec (INSPQ). À cet effet, le bilan des statistiques PCI et des éclosions de la période 1 à 9, 2017-2018 est déposé.

#### 10.1.8 Dépôt - Lettre de l'Ordre des pharmaciens du Québec - Fermeture dossier d'inspection CISSS de Laval

Document déposé:

7.2.1\_30114\_2017\_11\_17\_let\_fermeture\_psd

Une correspondance du 23 novembre 2017 adressée à Mme Gilliane Beaudet, pharmacienne concernant la fermeture d'un dossier d'inspection est déposée à titre d'information.

#### 10.2 Tableau de bord de veille de performance du CISSS de Laval

Document déposé :

10.2\_Tableau de bord veille performance

Mme Caroline Barbir présente le tableau de bord de veille de la performance du CISSS de Laval et revoit les constats et faits saillants des indicateurs avec les membres du conseil d'administration.

### 11 AFFAIRES CLINIQUES

Aucun dossier à rapporter pour ce point.

### 12 AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, IMMOBILIÈRES ET INFORMATIONNELLES

#### 12.1 Comité de vérification

##### 12.1.1 Situation financière, à la période 9, s'étant terminée le 9 décembre 2017

Documents déposés :

12.1.1\_Résultats CONSOLIDÉS 2017-2018\_P09 (sommaire-CA) ;

12.1.1\_Suivi budgétaire P09 CISSS de Laval 17-18 (Sommaire) ;

12.1.1\_1104-5267\_AS-617\_2017-2018\_P9 Final.



M. Éric Champagne présente les résultats réels cumulatifs de la période 9 s'étant terminée le 9 décembre 2017 qui présentent une situation financière en déficit de 610 118 \$ sur un budget cumulatif de 526,4 M\$. Cependant, l'équilibre budgétaire est projeté au 31 mars 2018.

Les principaux éléments déficitaires affectant notre situation financière sont l'utilisation d'un nouveau médicament oncologique, l'assurance salaire et le taux horaire qui est plus élevé que le taux budgété.

Les documents déposés présentent les résultats globaux ainsi qu'un tableau par direction présentant les écarts budgétaires cumulatifs. Également joint est le rapport trimestriel à la période 9 tel que requis par le MSSS.

---

**RÉSOLUTION : 2018-02-506**

**Situation financière à la période 9 se terminant le 9 décembre 2017**

---

**ATTENDU QUE** la situation financière du CISSS de Laval telle que présentée pour la période financière 9 s'étant terminée le 9 décembre 2017 ;

**ATTENDU QU'**un suivi régulier de la situation financière est assuré par l'établissement et que des mesures ont été prises et le seront dans les prochaines périodes afin d'assurer le respect de l'équilibre budgétaire au 31 mars 2018 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre du 17 janvier 2018, d'adopter les résultats réels cumulatifs du fonds d'exploitation de la période 9 s'étant terminée le 9 décembre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION** dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte unanimement les résultats financiers pour la période 9 s'étant terminée le 9 décembre 2017 présentant une situation financière en déficit de 610 118 \$ sur un budget cumulatif de 526,4 M\$ et projetant l'équilibre budgétaire au 31 mars 2018.

**12.1.2 Approbation des projets de maintien des actifs immobiliers pour 2017-2018 inscrits au plan triennal 2017-2020**

Documents déposés:

12.1.2\_PCFI & RDMAI 2017-2018 ;

12.1.2\_2017-08-24-Lettre-Autorisation\_MSSS ;

12.1.2\_Présentation\_Allocation Enveloppes budgétaires 2017-2018,

M. Martin Lavertu présente les projets de maintien des actifs immobiliers pour 2017-2018 inscrits au plan triennal 2017-2020. En suivi à la lettre du MSSS du 24 août 2017 qui confirmait les enveloppes budgétaires pour 2017-2018 pour les projets de maintien des actifs immobiliers du CISSS de Laval ainsi que les enveloppes budgétaires de nos partenaires public-privé, les plans triennaux incluant les listes des projets proposés en lien avec les enveloppes budgétaires suivantes sont déposés et revus avec l'ensemble des membres du conseil d'administration.

- CISSS de Laval : 4 781 607 \$
- Résidence Riviera : 172 678 \$
- Vigi Santé Ltée : 184 225 \$

---

**RÉSOLUTION : 2018-02-507**

**Approbation les projets de maintien des actifs immobiliers pour 2017-2018 inscrits au plan triennal 2017-2020**

---

**ATTENDU** les enveloppes budgétaires confirmées dans la lettre du 24 août 2017 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité direction, lors de sa séance tenue le 5 décembre 2017, d'approuver le

*Plan triennal 2017-2020* et les projets de maintien des actifs immobiliers proposés pour l'année 2017-2018,

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification, lors de sa séance tenue le 17 janvier 2018, d'adopter le *Plan triennal 2017-2020* et les projets de maintien des actifs immobiliers proposés pour l'année 2017-2018,

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION** dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval approuve unanimement du *Plan triennal 2017-2020 et les projets de maintien des actifs immobiliers proposés pour l'année 2017-2018*.

#### 12.1.3 **Approbation des projets en lien avec la résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers pour 2017-2018**

Documents déposés:

12.1.3\_Fiche - Projets RDMAI 2017-2018\_v ;

12.1.3\_Présentation\_Allocation Enveloppes budgétaires 2017-2018 ;

12.1.3\_2017-08-24-Lettre-Autorisation\_MSSS ;

12.1.3\_PCFI & RDMAI 2017-2018.

M. Martin Lavertu présente la liste des projets en lien avec la résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers pour 2017-2018. En suivi à la lettre du MSSS du 24 août 2017 qui confirmait une enveloppe budgétaire de 13 471 622 \$ dans le cadre de la résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers. La liste des projets proposés pour l'année 2017-2018 est déposée et revue avec l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Il est recommandé au conseil d'administration d'approuver la liste des projets proposés en lien avec la résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers.

---

#### **RÉSOLUTION : 2018-02-508**

#### **Approbation des projets en lien avec la résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers pour 2017-2018**

---

**ATTENDU QUE** l'enveloppe budgétaire confirmée dans la lettre du 24 août 2017 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de direction, lors de sa séance tenue le 5 décembre 2017, d'approuver des projets en lien avec la résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers pour 2017-2018 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification, lors de sa séance tenue le 17 janvier 2018, d'approuver des projets en lien avec la résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers pour 2017-2018 ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION** dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval approuve unanimement la liste des projets en lien avec la résorption, du déficit de maintien des actifs immobiliers, proposée pour l'année 2017-2018.

#### 12.1.4 **Approbation des projets de rénovation fonctionnelle mineure autre que CHSLD (RFA) inscrits au plan triennal 2017-2020**

Documents déposés:

12.1.4\_(1)\_Fiche - Plan triennal RFA 2017-2018\_v ;

12.1.4\_(3)\_2017-08-24-Lettre-Autorisation\_MSSS ;

12.1.4\_(2)\_RFA 2017-2018,

12.1.4\_Présentation\_Allocation Enveloppes budgétaires 2017-2018.

En suivi à la lettre du MSSS du 24 août 2017 qui confirmait une enveloppe budgétaire de 1 553 663 \$ pour les

projets de rénovation fonctionnelle mineure autre que CHSLD pour 2017-2018, M. Martin Lavertu dépose la liste des projets proposés pour l'année 2017-2018 qui est revue avec l'ensemble des membres du conseil d'administration

Ainsi il est recommandé au conseil d'administration d'approuver les projets de rénovation fonctionnelle mineure autre que CHSLD pour 2017-2018.

---

**RÉSOLUTION : 2018-02-509**

**Approbation du *Plan triennal 2017-2020 et les projets de rénovation fonctionnelle mineure autre que CHSLD (RFA) pour 2017-2018***

---

**ATTENDU** l'enveloppe budgétaire confirmée dans la lettre du 24 août 2017 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de direction, lors de sa séance tenue le 5 décembre 2017, d'approuver le *Plan triennal 2017-2020 et les projets de rénovation fonctionnelle mineure autre que CHSLD (RFA) pour 2017-2018* ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification, lors de sa séance tenue le 17 janvier 2018, d'approuver le *Plan triennal 2017-2020 et les projets de rénovation fonctionnelle mineure autre que CHSLD (RFA) pour 2017-2018* ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée**, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval approuve unanimement le *Plan triennal 2017-2020 et les projets de rénovation fonctionnelle mineure autre que CHSLD pour 2017-2018*.

13 **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance à signaler pour ce point.

14 **DIVERS**

Aucun sujet pour de point de l'ordre du jour.

15 **DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu le 15 mars 2018.

16 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président du conseil d'administration déclare la séance levée à 21 h.

Le président,

Le secrétaire

---

Yves Carignan

---

Caroline Barbir